



République Française

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 034-213402670-20200619-D_2020_023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 19 Juin 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 12 juin 2020

Le dix neuf juin deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (procuration à Pascal DELIEUZE), Frédéric NADAL (procuration à Christine GRANIER)

Secrétaire : Aude FRIED

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE – MISE A DISPOSITION D'AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Monsieur le Maire rappelle que l'obligation pour l'autorité territoriale, en tant qu'employeur, doit évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents afin de prendre les mesures de prévention adaptées est assortie d'une mission d'inspection Hygiène et Sécurité de tous les postes occupés par les agents communaux (titulaires et contractuels)

M. le Maire explique qu'il s'est rapproché du service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de l'Hérault qui peut aider la commune à inspecter les conditions de travail des employés communaux.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de la mission d'Inspection (ACFI) dans le cadre de la démarche de prévention des risques professionnels ;
- **APPROUVE** les modalités de la convention d'adhésion avec le centre de gestion de l'Hérault ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 23.06.2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 23.06.2020

Signé : Le Maire